



RAPPORT

Conseil Municipal
du 18 septembre 2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 septembre 2020
Salle Miou Grano à 18h30

Présentation du Projet Médiathèque

Ressources Humaines :

Création de postes d'emplois statutaires
Tableau des Effectifs

Finances :

Retrait de la délibération DEL-20-2020
Liste des admissions de créances en non-valeur
Demande de subventions Région, Etat, Département pour le Chemin de la Gare
Demande de subvention Etat Annexe Salle des Sports
Demande de subvention Etat Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Travaux :

Résultat CAO Maitrise d'œuvre Annexe de la Salle des Sports.
Demande autorisation consultation maitrise d'œuvre Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Urbanisme :

Cession gratuite à la Commune d'une partie de chemin privé Impasse de la Gare
Autorisation de défrichage pose de l'antenne relais Orange.

Questions diverses

Présentation du Projet Médiathèque

Par les Responsables du Pôle Culturel et de la Médiathèque.

L'avis du Conseil est sollicité.

Ressources Humaines

Rapporteur Frédéric Daragnès

Création de postes d'emplois statutaires et modification du tableau des Effectifs

Dans la lignée du projet qui vous sera présenté et qui a été validé par la Commission Culture et Patrimoine, demandes d'emplois comprises. Monsieur le Maire a sollicité Mesdames les Vice-présidentes du budget et DGS en vue de savoir si les ressources financières communales étaient suffisantes pour supporter de créer l'emploi de Responsable de Médiathèque à temps plein en catégorie A (en lieu et place d'un mi-temps actuellement) et un poste d'Agent Administratif à temps plein en catégorie C.

Il a été confirmé à Monsieur le Maire qu'il avait été prévu au budget 2020 de financer ces recrutements à hauteur de 100%.

Les finances communales permettent ces deux recrutements sans augmentation de la fiscalité locale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à créer deux emplois statutaires à temps plein à compter du 1^{er} octobre 2020, un en catégorie A dont le poste est actuellement pourvu et un en catégorie C dont le poste est à pourvoir.

Monsieur le Maire indique que les montants sont inscrits au budget au chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés.

L'avis du conseil est sollicité

Tableau des Effectifs

Lors de création ou de suppression de poste et, à fortiori à minima une fois par an (lorsqu'il n'y a pas de modification, en annexe du compte administratif et du budget), il convient de présenter le tableau des effectifs.

Si le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à créer les deux emplois statutaires sollicité ci-dessus, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune ainsi :

Vous pourrez constater 31 postes budgétisés pour 31 postes pourvus, cela est du que deux agents sont accessibles au grade d'agent de maîtrise et que leur dossier est en cours de validation par la CAP pour l'un et nécessite un stage, reporté depuis plusieurs mois et à plusieurs reprises en raison du COVID pour l'autre, nous devons donc maintenir le grade actuel et celui pour lequel nous avons sollicité la CAP.

Catégories	Grades	Budgétisés	Effectivement pourvu titulaire		Effectivement pourvu contractuel	
			TC	TNC	TC	TNC
TC = Temps Complet / TNC = Temps Non Complet			TC	TNC	TC	TNC
B	Technicien	1	1			
C	Agent de Maîtrise Principal	2	2			
C	Agent de Maîtrise	6	4			
C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	2	2			
C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1			
C	Adjoint Technique Territorial	5	3			2
TOTAL filière technique		17	13	0	0	2
B	Rédacteur Territorial	1	1			
C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	3	2	1		
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1			
C	Adjoint Administratif	6	4			2
TOTAL Filière administrative		11	8	1		2
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} Classe	3	3			
TOTAL filière sociale		3	3			
A	Bibliothécaire	1	1			
TOTAL filière culturelle		1	1			
C	Brigadier-Chef Principal	1	1			
TOTAL filière police municipale		1	1			
TOTAL GENERAL		33	26	1		4

L'avis du conseil est sollicité

Finances

Retrait de la délibération DEL-20-2020.

Rapporteur Hugnette Denis

Lors du conseil municipal du 30 mai, nous avons pris une délibération instaurant les indemnités des Adjoints.

Or, selon l'article 2123-20-1 du CGCT, faisant suite à une décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille en date du 16 septembre 2019 et faisant jurisprudence en la matière, la délibération instaurant l'indemnité des adjoints doit être accompagnée d'un tableau en annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal excepté le Maire.

Cette formalité étant substantielle, il convient de retirer la délibération DEL-20-2020 et de délibérer à nouveau, selon les mêmes modalités, en joignant le tableau de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil.

L'avis du conseil est sollicité

Liste des admissions de créances en non-valeur

Rapporteur Hugnette Denis

Nous devons délibérer en vue d'admettre en non-valeur cinq créances non réglées de l'année 2016 pour un montant de 573 € portant sur des tickets de restauration scolaire non réglés.

Il est à noter que depuis la mise en place du portail cantine, en 2019, il n'existe plus, à ce jour, de dette en restauration scolaire.

Les crédits prévus à cette dépense ont été inscrits au compte 6541 (créances en non-valeur)

Il convient de délibérer pour admettre ces créances en non-valeur.

Demande de subventions Région, Etat, Département pour le Chemin de la Gare

Rapporteur Jacques Demanse

Vous aviez autorisé en date du 15 juillet, Monsieur le Maire à solliciter les financements au titre du Chemin de la Gare, or, selon la subvention sollicitée, les organismes nous demandent de détailler ces subventions et leurs montants par le biais d'une délibération.

Monsieur le Maire a sollicité, d'une part, au titre du soutien aux équipements structurants des communes s'inscrivant dans la démarche Bourgs-Centres Occitanie Pyrénées-Méditerranée, une subvention régionale pour « l'Aménagement et la Sécurisation du Chemin de la Gare et ses voies annexes », ce projet était inscrit dans le contrat que nous avons passé Entre les Communes et la Région, mais également entre la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Région pour un montant de 300 362 euros.

Et, d'autre part, l'Etat et le Département, en déposant un dossier commun, la demande de subvention au conseil départemental se monte à 141 390 euros Et à l'Etat à 176 737 euros.

L'autofinancement par la Commune s'élève donc à 240 461 euros

Le conseil municipal est sollicité pour valider ces demandes de subventions.

Demande de subventions Etat Annexe Salle des Sports

Rapporteur Jacques Demanse

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a expliqué que le gouvernement allait, en faveur de la relance écologique, économique et de l'emploi, débloquer des fonds importants afin de subventionner les projets des collectivités permettant de maintenir les entreprises et, dans le même temps d'investir dans des projets environnementaux. Vous l'avez, alors, à l'unanimité, autorisé à lancer des études.

Muni d'esquisses de projets, de prévisionnels de financement, Monsieur le Maire s'est rendu en préfecture où il a obtenu un accord pour un financement à hauteur de 50% études comprises pour ce projet.

Il convient donc aujourd'hui, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention au titre de l'Etat.

Demande de subventions Etat Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Rapporteur Jacques Demanse

Monsieur le Maire informe qu'en sus du projet d'annexe à la Salle des Sports, son entrevue en préfecture lui a permis de présenter un projet fort en matière environnementale, un vaste plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux en vue, d'une part de réduire la dépense énergétique des bâtiments par leur isolation ainsi que la gestion de l'énergie et, d'autre part, de poser, en toitures, des panneaux photovoltaïques à vocation d'autoconsommation.

La préfecture très intéressée par ce projet, propose à Monsieur le Maire un financement global à hauteur de 60 à 80% du projet études comprises.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

Travaux

Résultat CAO Candidatures en vue de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Annexe de la Salle des Sports.

Rapporteur Patrick Chéruef

La Commission s'est réunie en date du 28 août 2020 à 10h00 en Mairie de Sauveterre.

Deux candidatures sont parvenues, le cabinet d'Architectes Arc & Types et le cabinet d'Architectes Brayer-Hugon, les deux candidats sont donc retenus et invités à nous présenter leur compréhension du projet ainsi qu'une proposition de rémunération de leur équipe.

La commission d'appel d'offres a été conviée aux présentations qui se tiendront le 1^{er} octobre.

Demande autorisation consultation maîtrise d'œuvre Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Rapporteur Jacques Demanse

Monsieur le Maire demande au conseil, dans la lignée des projets mentionnés précédemment, de l'autoriser à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

L'avis du conseil est sollicité.

Urbanisme

Rapporteur Patrick Chéruef

Cession gratuite à la Commune d'une partie de chemin privé Impasse de la Gare

Les conjoints Tessier ont sollicité la mairie pour une cession gratuite d'une partie de leur chemin privé.

En contrepartie, ils sollicitent un déplacement de compteur d'eau et caisse siphon de eaux usées ainsi que l'enfouissement (prévu dans les travaux du chemin de la Gare) des réseaux.

Les frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge de la Collectivité. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette cession.

Autorisation de défrichage pose de l'antenne relais Orange.

Le conseil municipal est sollicité dans le cadre de la construction du pylône de téléphonie mobile qui sera situé sur la parcelle BI-11 (à côté du cimetière Beauchamps) en vue d'autoriser le défrichage de la parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire à établir un mandat autorisant Orange à déposer la demande d'autorisation de défricher la parcelle en son nom.

Questions diverses